

47.—Travailleurs visés par des conventions collectives, par industrie, 1951—fin

Groupe industriel	Conventions (autres que celles de la colonne 2)	Conventions étendues en vertu de la loi des conventions collectives du Québec	Total ¹
	Nombre	Nombre	Nombre
Construction	65,523	104,165	168,092
Transports, entreposage et communications	296,626	8,238	297,077
Transports.....	254,285	8,238	254,736
Entreposage.....	2,607	—	2,607
Communications.....	39,734	—	39,734
Exploitations de service d'utilité publique	30,139	—	30,139
Commerce	32,573	11,873	43,460
Finance, assurance et immeubles	990	—	990
Service	83,618	9,898	91,437
Total	1,245,661	218,426	1,417,363

¹ Les chevauchements aux colonnes 1 et 2 disparaissent de ces totaux.

Section 9.—Le travail syndiqué au Canada*

Au début de 1953, les syndicats ouvriers comptaient 1,219,714 membres au Canada, soit une augmentation de 6.4 p. 100 comparativement à l'année précédente. La majorité des syndicats du pays sont affiliés à un congrès central dont le tableau 50 signale l'effectif. En outre, chacun des trois principaux congrès fait l'objet de renseignements donnés ci-après.

Congrès des Métiers et du Travail du Canada.—Le Congrès est le plus ancien syndicat ouvrier central du Canada. Après la disparition de l'Union canadienne du Travail, qui groupa les syndicats locaux de l'Ontario de 1873 à 1877 inclusivement, il n'y eut pas d'organisme central jusqu'en 1883, année où le Conseil des Métiers et du Travail de Toronto réunit en conférence tous les syndicats. Des dispositions furent prises en vue d'établir une organisation nationale, association qui fut officiellement mise sur pied en 1886.

Actuellement, sont affiliés au Congrès des Métiers et du Travail les syndicats "internationaux", dont presque tous sont également affiliés à la Fédération américaine du Travail, un certain nombre de syndicats canadiens ou "nationaux" et certains syndicats ouvriers à charte directe.

Congrès canadien du Travail.—Le Congrès a été fondé en septembre 1940, lorsque le Congrès pan-canadien du Travail, institué en 1927, a modifié sa constitution afin de permettre l'affiliation au Congrès des succursales canadiennes des "syndicats internationaux" qui, aux États-Unis, sont affiliés au Congrès d'organisation industrielle. Le Congrès canadien englobe aussi un certain nombre de syndicats auxquels il a accordé une charte.

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.—Les syndicats catholiques nationaux du Canada datent de 1901. En 1921, ces syndicats catholiques locaux, groupés en fédérations, par industrie autant que possible, ont formé un organisme central, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

* La publication annuelle du ministère du Travail, *Organisation du Travail au Canada*, donne des renseignements sur les syndicats.